



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 129921

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la difficulté devant laquelle se trouvent les infirmiers d'EHPAD auxquels un certain nombre d'établissements demande de retranscrire sur informatique les ordonnances des médecins pour constituer le dossier des résidents. Or cette retranscription pose problème aux infirmiers qui ne sont pas habilités à le faire et qui pourraient être amenés à commettre des erreurs dans cette retranscription. Il lui demande de trancher clairement cette affaire pour que les infirmiers sachent s'ils ont le droit ou non de procéder à ces retranscriptions électroniques.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129921

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2021

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)